



PROFIL FINANCIER 2022

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOVEMBRE 2022

Édition 2022

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamh.gouv.qc.ca.

Tables des matières

1. INTRODUCTION.....	1
2. ABRÉVIATIONS UTILISÉES.....	2
3. SOURCES DES DONNÉES	3
3.1 NOTES	4
3.2 DÉTAIL DES RENSEIGNEMENTS SUR LA MUNICIPALITÉ.....	5
3.2.1 Données de 2021.....	5
3.2.2 Données de 2022.....	6
3.3 DÉTAIL DES COMPARAISONS AVEC DIFFÉRENTS GROUPES.....	7
3.3.1 Données du rapport financier et du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2021.....	8
3.3.2 Données du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2022.....	10
4. INDICES	11
5. RATIOS POUR ÉVALUER L'ÉTAT DES FINANCES MUNICIPALES	12
5.1 INDICATEURS DE DURABILITÉ	12
5.1.1 Charges nettes par 100 \$ de RFU.....	12
5.1.2 Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé/Revenus de fonctionnement	12
5.1.3 Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU	12
5.1.4 Dette à long terme/Actifs.....	12
5.2 INDICATEURS DE FLEXIBILITÉ	13
5.2.1 Valeur comptable nette des immobilisations corporelles/Coût des immobilisations corporelles	13
5.2.2 Acquisition d'immobilisations corporelles/Coût des immobilisations corporelles.....	13
5.2.3 Service de la dette/(Charges nettes sans amortissement + remboursement de la dette à long terme + variation du fonds d'amortissement).....	13
5.3 INDICATEURS DE VULNÉRABILITÉ.....	13
5.3.1 Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière/Revenus de fonctionnement	13
5.3.2 Taxes de fonctionnement sur une autre base/Revenus de fonctionnement.....	14
5.3.3 Compensations tenant lieu de taxes/Revenus de fonctionnement et Transferts de fonctionnement/Revenus de fonctionnement	14
5.3.4 Autres revenus de fonctionnement/Revenus de fonctionnement.....	14
5.4 AUTRES RATIOS	14
5.4.1 Ratios par unité d'évaluation.....	14
5.4.2 Ratios par logement et local.....	14
5.4.3 Ratios par rapport à l'évaluation uniformisée des immeubles imposables.....	15
5.4.4 Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums)	15
5.4.5 Évaluation moyenne uniformisée par logement.....	15
5.4.6 TGT uniformisé	15
5.4.7 Charge fiscale moyenne des logements.....	15
6. DONNÉES ÉVOLUTIVES.....	16
6.1 ÉVOLUTION DES RATIOS.....	16
6.2 ÉVOLUTION DES MÉDIANES.....	18
ANNEXE.....	20
ANNEXE 1 : LISTE DES MUNICIPALITÉS ABSENTES AU RAPPORT FINANCIER 2021 EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2022 ...	21

Liste des tableaux

Tableau 1 : Évolution des indicateurs de durabilité - Tout le Québec	16
Tableau 2 : Évolution des indicateurs de flexibilité - Tout le Québec	16
Tableau 3 : Évolution des indicateurs de vulnérabilité - Tout le Québec	17
Tableau 4 : Évolution des autres indicateurs provenant du rapport financier et du sommaire du rôle d'évaluation foncière - Tout le Québec	17
Tableau 5 : Évolution des autres indicateurs provenant du sommaire du rôle d'évaluation foncière - Tout le Québec	18
Tableau 6 : RFU par unité d'évaluation imposable et compensable – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)	18
Tableau 7 : TGT uniformisé par 100 \$ d'évaluation – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)	19
Tableau 8 : Charges nettes par 100 \$ de RFU – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)	19

1. Introduction

Les profils financiers sont préparés chaque année par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour chacune des municipalités du Québec¹. Ils contiennent plusieurs ratios calculés pour la municipalité concernée ainsi que pour sa classe de population, sa municipalité régionale de comté (MRC), sa région administrative et pour l'ensemble du Québec. Des informations sur la municipalité concernée ainsi que des indices permettant de comparer les municipalités entre elles, pour une année donnée, sont également présentés.

Le Ministère a évalué certains ratios présentés à l'aide du cadre de référence proposé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada, dans les énoncés de pratiques recommandées, afin d'offrir des ratios qui décrivent l'état des finances en termes de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité. De plus, même s'ils ne permettent pas de décrire l'état des finances en ces termes, d'autres ratios fournissent des renseignements complémentaires appréciés des utilisateurs.

Vous trouverez dans ce document l'ensemble des renseignements utiles à la compréhension du profil financier, dont les abréviations utilisées, la source des données considérées dans le calcul des ratios et indices et l'interprétation de ceux-ci. Une section sur l'évolution des ratios pour le regroupement « Tout le Québec » ainsi que sur l'évolution des médianes utilisées dans le calcul des indices vient clore ce document.

Mises en garde :

Le profil financier ne remplace pas les analyses spécifiques nécessaires à l'évaluation de la situation financière d'une municipalité. Toute comparaison entre organismes n'a de sens que si les facteurs d'influence sont bien connus, de même que les spécificités de chaque indicateur, et ce, pour chacun des organismes inclus dans la comparaison. La prise en charge d'activités atypiques, l'état des infrastructures, des services de base supportés par les particuliers plutôt que par la municipalité, le climat, la nature du sol, la population saisonnière ne sont que quelques exemples d'éléments qui peuvent avoir des incidences sur les composantes du calcul des indicateurs du profil financier.

1. Le Profil financier 2022 est préparé pour toutes les municipalités qui ont transmis au MAMH, au moment de sa préparation, un rapport financier (RF) pour l'exercice financier 2021 ou un sommaire du rôle d'évaluation foncière (SR) pour l'année 2022, à l'exception des territoires non organisés regroupés et des villages nordiques.

2. Abréviations utilisées

Voici les abréviations utilisées dans le profil financier :

Abréviation	Définition
MRC	Municipalité régionale de comté
ND	Information non disponible, car le MAMH n'a pas reçu les documents requis à la date de la préparation du profil financier
RF	Rapport financier
RFU	Richesse foncière uniformisée
SO	Sans objet
SR	Sommaire du rôle d'évaluation foncière
TGT	Taux global de taxation

3. Sources des données

Les renseignements contenus dans le profil financier proviennent du sommaire du rôle d'évaluation foncière² (SR), du rapport financier (RF) des municipalités³ ainsi que du décret de population⁴ ou alors, ils sont issus de calculs effectués à partir de ceux-ci. Pour les municipalités ayant des organismes qui font partie de leur périmètre comptable, ce sont les données consolidées qui sont utilisées à partir du RF. Les sections 3.1 à 3.3 donnent plus de précisions sur les renseignements présentés ou utilisés dans le calcul des ratios pour la note, le détail des renseignements sur la municipalité et le détail des comparaisons avec différents groupes.

Quelques municipalités⁵ font partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe auprès des propriétaires fonciers. Ces municipalités ont un profil financier légèrement différent. En effet, les renseignements relatifs à l'agglomération ne sont pas inclus dans le RF des municipalités reconstituées. Ils ne sont pas non plus considérés dans la partie locale du RF des municipalités centrales. Le profil financier de ces municipalités centrales contient donc des sections « Global », « Agglomération » et « Nature locale » alors que celui des municipalités reconstituées concernées comprend une section « Agglomération » afin de présenter l'ensemble des renseignements se rapportant aux citoyens de ces municipalités. Pour ces sections, les numéros de page indiqués en référence dans le présent document sont, sauf exception, les mêmes. Il faut toutefois consulter la section appropriée du RF de la municipalité centrale.

-
2. Tel qu'il a été établi lors de son dépôt, ou à la date du premier ou du deuxième anniversaire de son dépôt.
 3. Pour le profil financier 2022, les données proviennent du RF 2021, tel qu'il a été transmis au MAMH à la date de la préparation du profil financier. Notons que les RF sont audités par un comptable professionnel agréé (CPA). Les données utilisées provenant de ce document sont auditées à l'exception de celles utilisées dans les pages S25, S27, S28, S36, S37, S39 et S48. Le MAMH n'effectue aucune vérification de ces données mis à part les examens prévus dans le déroulement normal de ses opérations.
 4. Les données de population de 2021 correspondent à la population au 1^{er} janvier 2021 selon le décret 1358-2020 adopté le 16 décembre 2020. Les données de population de 2022 correspondent à la population au 1^{er} janvier 2022 selon le décret 1516-2021 adopté le 8 décembre 2021.
 5. Ces municipalités sont : Les Îles-de-la-Madeleine, Grosse-Île, Sainte-Agathe-des-Monts, Ivry-sur-le-Lac, Mont-Tremblant et Lac-Tremblant-Nord.

3.1 Notes

Les notes contiennent des renseignements généraux permettant une meilleure compréhension du profil financier. Elles incluent aussi, pour les municipalités ayant un réseau d'électricité municipal, des données relatives à ce réseau d'électricité.

Descriptif	Numéro de page	Numéro de ligne
Revenus d'électricité	S48	6
Services rendus aux organismes municipaux	S27	186
Charges d'électricité	S48	15
Remboursement de la dette à long terme	S48	23
Service de la dette	S48	11 + 23
Endettement total net à long terme	S25	25
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	S48	33

3.2 Détail des renseignements sur la municipalité

3.2.1 Données de 2021

Ces données proviennent principalement du RF 2021.

Descriptif	Référence
Richesse foncière uniformisée	« Présentation de la richesse foncière uniformisée 2022 » publié sur le site Web du MAMH
Revenus	Page S7, ligne 13
Revenus (colonne agglomération ou nature locale ⁶ s'il y a lieu)	Page S16-A ou L, ligne 22
Taxes	Page S7, ligne 1
Taxes (colonne agglomération ou nature locale s'il y a lieu)	Page S27-A ou L, ligne 29
Revenus de fonctionnement ⁶	Page S12 ou S16 ⁷ ligne 12
Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière :	
Taxes sur la valeur foncière	Page S27, ligne 11
(-) Taxes générales spéciales – Activités d'investissement	(-) Page S27, ligne 4
(-) Taxes de secteur spéciales – Activités d'investissement	(-) Page S27, ligne 9
Taxes de fonctionnement sur une autre base :	
Taxes sur une autre base	Page S27, ligne 28
(-) Taxes, compensations et tarification – Activités d'investissement	(-) Page S27, ligne 23
Services rendus aux organismes municipaux ⁶	Page S27, ligne 187
Compensations tenant lieu de taxes	Page S12 ou S16 ⁷ , ligne 2
Transferts de fonctionnement ⁶	Page S12 ou S16 ⁷ , ligne 4
Charges	Page S7, ligne 24
Charges (colonne agglomération ou nature locale ^{6 8} s'il y a lieu)	Page S16-A ou L, ligne 33

6. Pour les municipalités faisant partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe auprès des propriétaires fonciers, les montants inscrits dans les colonnes agglomération et nature locale du profil financier comprennent une portion relative aux organismes contrôlés. Celle-ci est calculée à partir des données de la partie globale du RF de la municipalité centrale, car les parties locale et agglomération du RF ne sont pas consolidées.

7. La page indiquée est différente selon que le RF de la municipalité est consolidé ou non.

8. Les charges inscrites dans les parties locale et agglomération du RF de la municipalité centrale n'incluent pas l'amortissement. Cet amortissement est calculé et ajouté en répartissant l'amortissement de la partie globale au prorata des charges de chacune des parties par rapport au total des charges.

Descriptif	Référence
Service de la dette :	
Remboursement de la dette à long terme	Page S10, ligne 26
(-) Remboursement de la dette à long terme ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	(-) Page S11, ligne 10
+ Frais de financement	+ Page S7, ligne 22
+ Fonds d'amortissement – Solde au 31 décembre	+ Page S37, ligne 4
(-) Fonds d'amortissement – Solde au 1 ^{er} janvier	(-) Page S37, ligne 4
(-) Autres frais de financement – Avantages sociaux futurs	(-) Page S28, ligne 71
Endettement total net à long terme	Page S25, ligne 24 ⁹
Actifs	Page S8, lignes 8 + 23
Dette à long terme	Page S8 ligne 13
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé	Page S23, lignes 1 + 2

3.2.2 Données de 2022

Ces données découlent du SR 2022.

Descriptif	Référence
Richesse foncière uniformisée	« Présentation de la richesse foncière uniformisée 2022 » publié sur le site Web du MAMH
Évaluation uniformisée des immeubles imposables	Ligne 801 x facteur comparatif ¹⁰
Évaluation imposable uniformisée résidentielle	Ligne 301 x facteur comparatif ¹⁰
Évaluation imposable uniformisée industrielle et commerciale	(Lignes 322 + 325 + 328 + 335 + 339 + 342 – 343) x facteur comparatif ¹⁰
Évaluation imposable uniformisée agricole	Ligne 343 x facteur comparatif ¹⁰
Évaluation imposable uniformisée autre	Ligne 346 x facteur comparatif ¹⁰

9. Pour les municipalités centrales dont l'agglomération finance ses charges par une taxation directe auprès des propriétaires fonciers, il s'agit de la ligne 20.

10. Le facteur comparatif est établi par la municipalité pour chacun des trois exercices financiers pendant lesquels chaque rôle triennal demeure habituellement en vigueur. Il permet de ramener sur une base comparable les évaluations qui proviennent de rôles d'évaluation différents. Il est approuvé par le MAMH pour l'année en cours.

3.3 Détail des comparaisons avec différents groupes

Cette section du profil financier contient des ratios calculés selon les données financières de la municipalité, pour sa classe de population, sa MRC, sa région administrative ainsi que selon les données globales de l'ensemble des municipalités du Québec. Elle inclut aussi quelques indices.

Les statistiques des groupes comparatifs sont établies de la même façon que celles des municipalités. Cependant, la sommation des données de toutes les municipalités du groupe doit préalablement être faite par élément. Par exemple, pour obtenir le résultat du ratio de l'« Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé/Revenus de fonctionnement » pour une classe de population donnée, il faut additionner l'excédent (déficit) de fonctionnement accumulé de toutes les municipalités de la classe de population. Il faut aussi, séparément, additionner les revenus de fonctionnement des municipalités de ce même groupe de municipalités. Ensuite, le premier résultat est divisé par le deuxième.

Le calcul de certains ratios, pour les municipalités faisant partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe aux contribuables, comprend une part proportionnelle dans l'agglomération. Il s'agit du TGT uniformisé, de la charge fiscale moyenne des logements et des ratios dont le dénominateur est la RFU, le nombre d'unités d'évaluation ou le nombre de logements et locaux. Cette particularité ne s'applique pas aux municipalités liées qui payent une quote-part à leur agglomération, car leur part dans les activités de l'agglomération est déjà reflétée dans leur RF.

Plusieurs données nécessaires aux calculs des ratios présentés dans cette section apparaissent à la section 3.2 du présent document. Les sections 3.3.1 et 3.3.2 présentent un complément d'information.

3.3.1 Données du rapport financier et du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2021

Les données suivantes proviennent du RF 2021 et du SR 2021.

Descriptif	Référence
Indice d'effort fiscal	Basé sur le TGT uniformisé Voir section 4
Indice des charges nettes par 100 \$ de RFU	Basé sur les charges nettes par 100 \$ de RFU Voir section 4
TGT uniformisé ¹¹ :	
Revenus admissibles aux fins du calcul du TGT	Page S33, ligne 10 du RF
÷ Évaluation uniformisée des immeubles imposables aux fins du calcul du TGT réel ¹² x 100	÷ Page S33, ligne 13 du RF x facteur comparatif x 100
Charge fiscale moyenne des logements :	
Revenus admissibles aux fins du calcul du TGT	Page S33, ligne 10 du RF
÷ Évaluation uniformisée des immeubles imposables	÷ (Ligne 801 du SR x facteur comparatif)
x Évaluation moyenne uniformisée par logement	x Valeur obtenue selon le calcul indiqué à la section 3.3.2 du présent document

11. Dans le cas des municipalités faisant partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe aux contribuables, le TGT uniformisé de l'agglomération est additionné à celui de la municipalité reconstituée pour obtenir l'effort fiscal des citoyens de la municipalité reconstituée, ou à celui de la partie locale de la municipalité centrale pour établir l'effort fiscal des citoyens de la municipalité centrale.

12. Elle tient compte de l'étalement de la variation de valeur des unités admissibles découlant de l'entrée en vigueur du rôle en vertu des articles 253.27 à 253.35 de la Loi sur la fiscalité municipale. (LRLQ, chapitre F-2.1).

Descriptif	Référence
Charges nettes ¹³ :	
Charges	Voir section 3.2.1
(-) Services rendus aux organismes municipaux	(-) Voir section 3.2.1
(-) Quotes-parts ¹⁴ <i>Pour Montréal (66023), Laval (65005) et Longueuil (58227)¹⁵</i>	(-) Page S12 ou S16 ⁷ , ligne 3 du RF
(+) Services rendus aux organismes municipaux – Transport collectif	(+) Page S27, ligne 158 du RF
(-) Quotes-parts – Transport collectif	(-) Page S39, ligne 9 du RF
Charges nettes sans amortissement :	
Charges nettes	Voir calcul charges nettes
(-) Amortissement	(-) Page S19, ligne 19 et 20 du RF
Autres revenus de fonctionnement ⁶ :	
Total des revenus de fonctionnement	Page S12 ou S16 ⁷ , ligne 12 du RF
(-) Taxes	(-) Page S12 ou S16 ⁷ , ligne 1 du RF
(-) Compensations tenant lieu de taxes	(-) Page S12 ou S16 ⁷ , ligne 2 du RF
(-) Transferts	(-) Page S12 ou S16 ⁷ , ligne 4 du RF
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles	Page S11, ligne 133 du RF
Acquisition d'immobilisations corporelles	Page S36, ligne 22 du RF
Coût des immobilisations corporelles	Page S11, ligne 119 du RF
Nombre total d'unités d'évaluation	Section 2 du SR
Nombre d'unités d'évaluation imposable	Ligne 349 du SR
Nombre total de logements et locaux	Section 2 du SR

Note : Les ratios de la municipalité et ceux des groupes comparatifs dont elle fait partie ne sont pas présentés lorsque la municipalité n'a pas transmis son RF au MAMH.

13. Les charges nettes sont calculées afin de considérer uniquement les charges attribuables à la municipalité.

14. Ce poste est soustrait pour les municipalités centrales dont l'agglomération finance ses dépenses au moyen de quotes-parts qu'elle reçoit des municipalités liées.

15. La réforme de l'organisation et de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal a mené à la création de l'Autorité régionale de transport métropolitain et du Réseau de transport métropolitain en date du 1^{er} juin 2017. L'ajustement aux charges nettes a pour but de refléter l'effet historique de la consolidation d'une société de transport dont la quote-part provenant de la ville hôte s'éliminait lors de la consolidation. Ceci est fait afin d'assurer une cohérence autant historique qu'en comparaison avec les autres entités municipales.

3.3.2 Données du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2022

Les données utilisées dans cette section proviennent du SR 2022.

Descriptif	Référence
Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums) :	
(Évaluation uniformisée des résidences d'un logement (sauf condominiums)	((Ligne 502 x facteur comparatif)
+ Évaluation uniformisée des condominiums)	+ (Ligne 501 x facteur comparatif)
÷ (Nombre de résidences d'un logement (sauf condominiums)	÷ (Ligne 502
+ Nombre de condominiums)	+ 501)
Évaluation moyenne uniformisée par logement :	
(Valeur uniformisée des logements	(Ligne 524 x facteur comparatif
+ Valeur uniformisée des chalets et maisons de villégiature)	+ Ligne 316 x facteur comparatif)
÷ (Nombre de logements + Nombre de chalets et de maisons de villégiature)	÷ (Lignes 524 + 316)
RFU par unité d'évaluation imposable et compensable	RFU
	÷ (Lignes 601 + 602 + 603 + 605 + 606 + 607 + 608 + 609 + 610 + 611 + 612 + 613 + 614 + 615 + 632 + 633)
Indice de la RFU par unité d'évaluation imposable et compensable	Basé sur la RFU par unité d'évaluation imposable et compensable
	Voir section 4

4. Indices

Trois indices apparaissent au profil financier. Il s'agit des indices suivants :

- Indice d'effort fiscal (basé sur le TGT uniformisé);
- Indice des charges nettes par 100 \$ de RFU;
- Indice de RFU par unité d'évaluation imposable et compensable.

Le calcul des indices est basé sur les ratios correspondants décrits précédemment. Il s'effectue en deux étapes. Premièrement, les municipalités sont regroupées selon les classes de population et, pour chacun des ratios, on extrait la donnée médiane de chaque classe de population. Ensuite, chaque ratio de chaque municipalité est divisé par le ratio médian correspondant de la classe de population dont fait partie la municipalité et le résultat est multiplié par 100. L'indice ainsi obtenu représente la valeur, en pourcentage, du ratio de la municipalité par rapport à la donnée médiane de la classe de population dont elle fait partie. Par exemple, un indice de 76 signifie que le ratio de la municipalité équivaut à 76 % de celui de la médiane de sa classe de population. On retrouve l'évolution des médianes pour chacune des classes de population à la section 6.2 du présent document.

5. Ratios pour évaluer l'état des finances municipales

Plusieurs ratios du profil financier sont des indicateurs qui permettent d'évaluer, sommairement, l'état des finances municipales en termes de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité. Ces ratios sont décrits dans les sections 5.1 à 5.3 alors que la section 5.4 regroupe ceux qui ne peuvent être ainsi classifiés.

5.1 Indicateurs de durabilité

La durabilité fait référence à la mesure dans laquelle une municipalité peut s'acquitter de ses obligations financières¹⁶ actuelles sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens. Elle renvoie à sa capacité de gérer ses engagements financiers, ses engagements de service ainsi que son fardeau de la dette. Elle décrit aussi l'incidence que le niveau de la dette pourrait avoir sur la prestation des services.

5.1.1 Charges nettes par 100 \$ de RFU

Ce ratio permet d'observer la tendance des charges nettes de la municipalité par rapport à la croissance de l'économie locale. Un ratio qui augmente indique que les charges nettes de la municipalité progressent plus rapidement que sa capacité à générer des revenus. Donc, le risque que la municipalité ne puisse s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître son fardeau de la dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens s'élève.

5.1.2 Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé/Revenus de fonctionnement

L'excédent (déficit) de fonctionnement accumulé représente la mesure dans laquelle les revenus annuels, présents et antérieurs, ont été suffisants ou non pour couvrir le coût annuel de prestation de services. Le comparer aux revenus de fonctionnement permet d'évaluer l'importance de cet excédent (déficit) pour la municipalité. Un déficit accumulé trop élevé par rapport aux revenus de fonctionnement augmente le risque lié à la durabilité.

5.1.3 Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU

Ce ratio mesure l'endettement total net à long terme d'une municipalité en proportion de sa RFU. Si le ratio diminue, l'endettement de la municipalité fait peser un fardeau de moins en moins lourd sur l'économie locale. Un ratio stable indique que la croissance de l'endettement est comparable à celle de l'économie locale. Si le ratio augmente, l'endettement fait peser un fardeau de plus en plus lourd sur l'économie locale et accroît le risque lié à la durabilité.

5.1.4 Dette à long terme/Actifs

Ce ratio illustre la mesure dans laquelle la municipalité finance ses actifs par emprunt. Un ratio qui augmente indique que des revenus futurs seront donc nécessaires pour régler les opérations et événements passés. Si le ratio diminue, des ressources financières sont disponibles pour le financement d'opérations futures.

16. Les obligations financières d'une municipalité comprennent ses engagements à fournir des services au public ainsi que ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties.

5.2 Indicateurs de flexibilité

La flexibilité est la mesure dans laquelle une municipalité peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures. Par exemple, lorsqu'une municipalité augmente son endettement, cela réduit la flexibilité future dont elle dispose en cas de conjoncture économique défavorable. De même, si elle augmente la taxation, sa capacité de le faire dans le futur est réduite puisqu'elle s'approche de la limite de ce que les citoyens sont disposés à supporter.

5.2.1 Valeur comptable nette des immobilisations corporelles/Coût des immobilisations corporelles

Ce ratio renseigne sur la durée de vie utile estimative restante des immobilisations corporelles qui permettent à la municipalité de fournir ses produits et services. Un ratio qui diminue augmente le risque lié à la flexibilité, car des coûts futurs devront être engagés pour la réparation ou le remplacement des immobilisations corporelles. Il doit être considéré simultanément avec le ratio présenté au point 5.2.2.

5.2.2 Acquisition d'immobilisations corporelles/Coût des immobilisations corporelles

Ce ratio illustre la mesure dans laquelle une municipalité peut maintenir, améliorer ou renouveler ses immobilisations corporelles. Un ratio élevé démontre que la municipalité peut combler un déficit d'entretien de ses actifs ou une expansion de sa prestation de services. Un ratio bas démontre que la municipalité utilise les actifs qu'elle détient déjà. Il doit être considéré simultanément avec le ratio présenté au point 5.2.1.

5.2.3 Service de la dette/(Charges nettes sans amortissement + remboursement de la dette à long terme + variation du fonds d'amortissement)

Ce ratio représente la portion des charges nettes, sans l'amortissement, mais incluant la dette à long terme et la variation du fonds d'amortissement, qui est dédiée au remboursement de la dette à long terme et aux intérêts à la charge de la municipalité pour l'année. Il illustre la mesure dans laquelle les décisions d'emprunter prises par le passé viennent limiter la capacité d'honorer les engagements financiers et de services dans la période considérée.

5.3 Indicateurs de vulnérabilité

La vulnérabilité est la mesure dans laquelle une municipalité dépend de sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence. Une vulnérabilité relativement faible assure un meilleur contrôle sur l'état des finances.

5.3.1 Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière/Revenus de fonctionnement

Ce ratio indique la proportion dans laquelle les revenus de fonctionnement proviennent des taxes perçues auprès des contribuables de la municipalité et qui sont basées sur la valeur foncière. Il doit être considéré simultanément avec les ratios présentés aux points 5.3.2 à 5.3.4.

5.3.2 Taxes de fonctionnement sur une autre base/Revenus de fonctionnement

Ce ratio indique la proportion dans laquelle les revenus de fonctionnement proviennent des taxes autres que celles basées sur la valeur foncière des immeubles. Il doit être considéré simultanément avec les ratios présentés aux points 5.3.1, 5.3.3 à 5.3.4.

5.3.3 Compensations tenant lieu de taxes/Revenus de fonctionnement et Transferts de fonctionnement/Revenus de fonctionnement

Ces ratios donnent une indication du degré de vulnérabilité causé par la dépendance financière à l'endroit d'un autre palier de gouvernement. S'ils s'accroissent, cela signifie que la municipalité est de plus en plus vulnérable face aux décisions financières prises ailleurs. Toutefois, cela peut lui être favorable en termes de durabilité, car cela lui permet de diminuer ou de maintenir l'assiette fiscale sans réduire les services à la population.

5.3.4 Autres revenus de fonctionnement/Revenus de fonctionnement

Ce ratio indique la proportion dans laquelle les revenus de fonctionnement proviennent des autres revenus relatifs aux activités de la municipalité.

5.4 Autres ratios

5.4.1 Ratios par unité d'évaluation

Les ratios par unité d'évaluation permettent de ramener les revenus de taxes, les charges nettes, l'endettement total net à long terme et la RFU sur la base d'une unité d'évaluation. Les ratios sont les suivants :

- charges nettes par unité d'évaluation;
- taxes par unité d'évaluation imposable;
- endettement total net à long terme par unité d'évaluation;
- RFU par unité d'évaluation imposable et compensable¹⁷.

5.4.2 Ratios par logement et local

Les ratios par logement et local permettent de ramener les revenus de taxes, les charges nettes et l'endettement total net à long terme sur la base d'un logement et local. Les ratios sont les suivants :

- charges nettes par logement et local;
- taxes par logement et local;
- endettement total net à long terme par logement et local.

17. Les unités d'évaluation imposables comprennent les immeubles résidentiels, industriels, commerciaux, agricoles et non exploités. Les unités d'évaluations compensables incluent notamment les immeubles des gouvernements fédéral et provincial, des réseaux de la santé et des services sociaux, les cégeps et universités, les écoles primaires et les autres immeubles scolaires.

5.4.3 Ratios par rapport à l'évaluation uniformisée des immeubles imposables

Les ratios suivants indiquent à quelle proportion de l'évaluation uniformisée des immeubles imposables correspond chacune des catégories d'immeubles. Les valeurs utilisées sont uniformisées à l'aide du facteur comparatif, pour les ramener sur une base comparable d'une municipalité à l'autre, car elles proviennent de rôles d'évaluation différents.

- évaluation imposable uniformisée résidentielle/Évaluation uniformisée des immeubles imposables;
- évaluation imposable uniformisée industrielle et commerciale/Évaluation uniformisée des immeubles imposables;
- évaluation imposable uniformisée agricole/Évaluation uniformisée des immeubles imposables;
- évaluation imposable uniformisée autre/Évaluation uniformisée des immeubles imposables.

5.4.4 Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums)

Cette donnée représente la valeur moyenne uniformisée des résidences unifamiliales d'une municipalité, incluant les condominiums.

5.4.5 Évaluation moyenne uniformisée par logement

Cette donnée représente la valeur moyenne uniformisée de tous les logements d'une municipalité tels que les résidences unifamiliales, les condominiums et les logements faisant partie d'immeubles à logements.

5.4.6 TGT uniformisé

Le taux global de taxation (TGT) uniformisé est le taux théorique qu'il serait nécessaire d'imposer si les revenus de taxes municipales provenaient uniquement d'une taxe générale calculée sur la valeur foncière uniformisée des immeubles imposables. Il tient compte de l'étalement¹⁸ de la variation de valeur des unités admissibles découlant de l'entrée en vigueur du rôle. Il permet de quantifier l'effort fiscal des contribuables. De plus, il permet aux municipalités de se comparer entre elles.

5.4.7 Charge fiscale moyenne des logements

La charge fiscale moyenne des logements permet d'évaluer le fardeau fiscal global moyen des logements. En effet, elle met en relation la valeur moyenne par logement et le TGT. Son calcul est différent du compte de taxes calculé par les municipalités.

18. Articles 253.27 à 253.35 de la Loi sur la fiscalité municipale. (LRLQ, chapitre F-2.1)

6. Données évolutives

6.1 Évolution des ratios

L'évolution du portrait global des municipalités du Québec est présentée dans les tableaux 1 à 5. Ces tableaux regroupent les ratios de la section « Détail des comparaisons avec différents groupes » du profil financier pour le regroupement « Tout le Québec » en fonction des caractéristiques de l'état des finances qu'ils contribuent à évaluer.

Les années auxquelles réfèrent ces tableaux sont celles des documents d'où proviennent les données. Les résultats antérieurs ne sont pas toujours disponibles en raison des changements effectués au cours des années dans le profil financier.

Tableau 1 : Évolution des indicateurs de durabilité - Tout le Québec

Indicateurs de durabilité	2017	2018	2019	2020	2021
Charges nettes par 100 \$ de RFU	1,81 \$	1,83 \$	1,87 \$	1,76 \$	1,77 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé/Revenus de fonctionnement	15,43 %	15,84 %	16,11 %	19,46 %	20,66 %
Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU	2,13 \$	2,17 \$	2,24 \$	2,19 \$	2,16 \$
Dettes à long terme/Actifs	35,96 %	35,44 %	35,10 %	34,43 %	33,96 %

Tableau 2 : Évolution des indicateurs de flexibilité - Tout le Québec

Indicateurs de flexibilité	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles/Coût des immobilisations corporelles	61,14 %	61,31 %	61,38 %	61,25 %	61,49 %
Acquisition d'immobilisations corporelles/Coût des immobilisations corporelles	6,76 %	6,79 %	6,37 %	6,01 %	6,57 %
Service de la dette/(Charges nettes sans amortissement + remboursement de la dette à long terme + variation du fonds d'amortissement)	19,51 %	19,42 %	19,24 %	19,59 %	18,89 %

Tableau 3 : Évolution des indicateurs de vulnérabilité - Tout le Québec

Indicateurs de vulnérabilité	2017	2018	2019	2020	2021
Taxes de fonctionnement/Revenus de fonctionnement	65,10 %	62,75 %	62,12 %	60,72 %	61,44 %
Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière/Revenus de fonctionnement	56,18 %	54,31 %	53,84 %	52,78 %	53,45 %
Taxes de fonctionnement sur une autre base/Revenus de fonctionnement	8,92 %	8,45 %	8,27 %	7,94 %	7,99 %
Compensations tenant lieu de taxes/Revenus de fonctionnement	3,96 %	3,85 %	3,86 %	3,77 %	3,81 %
Transferts de fonctionnement/Revenus de fonctionnement	6,79 %	5,36 %	5,91 %	10,14 %	6,81 %
Autres revenus de fonctionnement/Revenus de fonctionnement	24,15 %	28,03 %	28,12 %	25,37 %	27,94 %

Tableau 4 : Évolution des autres indicateurs provenant du rapport financier et du sommaire du rôle d'évaluation foncière - Tout le Québec

Autres indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021
Charges nettes par unité d'évaluation	5 290 \$	5 460 \$	5 771 \$	5 832 \$	6 137 \$
Charges nettes par logement et local	4 371 \$	4 507 \$	4 743 \$	4 698 \$	4 923 \$
Taxes par unité d'évaluation imposable	3 873 \$	3 966 \$	4 082 \$	4 281 \$	4 349 \$
Taxes par logement et local	3 045 \$	3 114 \$	3 191 \$	3 281 \$	3 317 \$
Endettement total net à long terme par unité d'évaluation	6 226 \$	6 455 \$	6 924 \$	7 246 \$	7 525 \$
Endettement total net à long terme par logement et local	5 145 \$	5 328 \$	5 690 \$	5 837 \$	6 036 \$
TGT uniformisé	1,0224 \$	1,0233 \$	1,0196 \$	1,0178 \$	0,9703 \$
Charge fiscale moyenne des logements	2 025 \$	2 069 \$	2 117 \$	2 184 \$	2 203 \$

Tableau 5 : Évolution des autres indicateurs provenant du sommaire du rôle d'évaluation foncière - Tout le Québec

Autres indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022
Évaluation imposable uniformisée résidentielle/Évaluation uniformisée des immeubles imposables	78,43 %	78,10 %	78,17 %	78,20 %	78,39 %
Évaluation imposable uniformisée industrielle et commerciale/Évaluation uniformisée des immeubles imposables	15,68 %	15,77 %	15,68 %	15,61 %	15,36 %
Évaluation imposable uniformisée agricole/Évaluation uniformisée des immeubles imposables	3,58 %	3,83 %	3,88 %	4,00 %	4,10 %
Évaluation imposable uniformisée autre/Évaluation uniformisée des immeubles imposables	2,31 %	2,31 %	2,26 %	2,19 %	2,16 %
Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums)	268 772 \$	274 029 \$	285 402 \$	297 881 \$	327 407 \$
Évaluation moyenne uniformisée par logement	199 622 \$	204 513 \$	214 801 \$	224 553 \$	247 167 \$
RFU par unité d'évaluation imposable et compensable	310 264 \$	321 165 \$	341 360 \$	358 508 \$	394 398 \$

6.2 Évolution des médianes

Les médianes utilisées aux fins du calcul des indices sont présentées dans les tableaux suivants.

Tableau 6 : RFU par unité d'évaluation imposable et compensable – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)

Classe de population	2018	2019	2020	2021	2022
0 à 1 999 habitants	127 765	131 352	134 166	139 325	151 374
2 000 à 9 999 habitants	200 329	207 027	213 566	219 902	234 709
10 000 à 24 999 habitants	260 646	270 854	287 275	299 304	317 951
25 000 à 99 999 habitants	315 118	320 175	337 939	353 133	411 559
100 000 habitants et plus	344 887	351 604	367 983	378 598	425 711

Tableau 7 : TGT uniformisé par 100 \$ d'évaluation – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)

Classe de population	2017	2018	2019	2020	2021
0 à 1 999 habitants	1,0733	1,0868	1,0971	1,0914	1,0709
2 000 à 9 999 habitants	1,0351	1,0357	1,0461	1,0532	1,0306
10 000 à 24 999 habitants	1,0889	1,1005	1,0926	1,0737	1,0598
25 000 à 99 999 habitants	1,0635	1,0666	1,0646	1,0688	1,0393
100 000 habitants et plus	1,1502	1,1562	1,1702	1,1621	1,1362

Tableau 8 : Charges nettes par 100 \$ de RFU – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)

Classe de population	2017	2018	2019	2020	2021
0 à 1 999 habitants	1,57	1,63	1,70	1,62	1,65
2 000 à 9 999 habitants	1,39	1,39	1,45	1,38	1,41
10 000 à 24 999 habitants	1,50	1,53	1,49	1,37	1,40
25 000 à 99 999 habitants	1,63	1,57	1,62	1,61	1,53
100 000 habitants et plus	1,99	2,01	2,07	2,00	2,00

Annexe

Annexe 1 : Liste des municipalités absentes au rapport financier 2021 en date du 25 novembre 2021

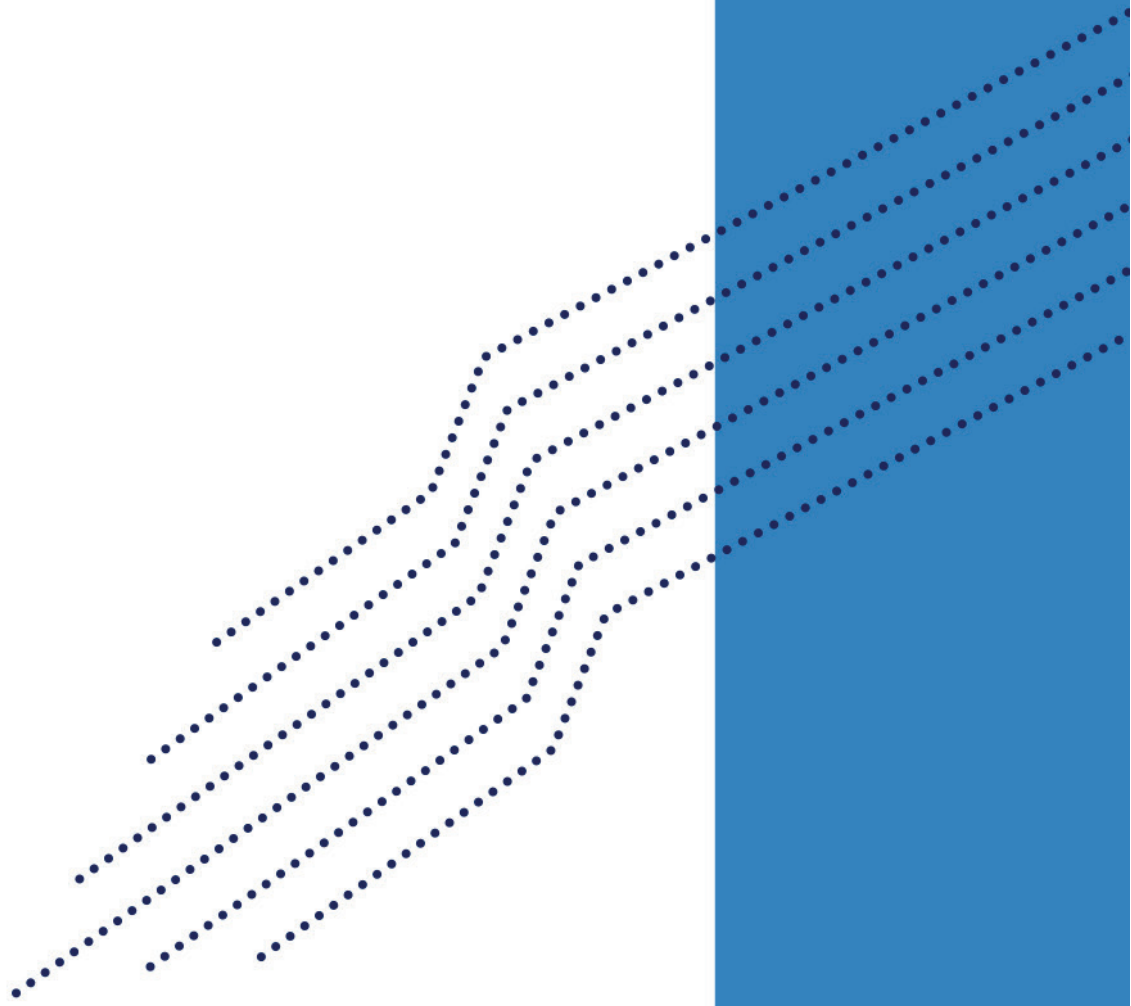
Municipalités n'ayant pas transmis leur RF 2021 au Ministère à la date de la préparation du profil financier

Code géographique	Nom	MRC	Région administrative	Population 2021
03015	Petite-Vallée	La Côte-de-Gaspé	Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	168
04005	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	La Haute-Gaspésie	Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	274
04015	Mont-Saint-Pierre	La Haute-Gaspésie	Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	159
04030	La Martre	La Haute-Gaspésie	Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	210
05032	Paspébiac	Bonaventure	Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	3 120
06020	Nouvelle	Avignon	Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	1 686
06060	L'Ascension-de-Patapédia	Avignon	Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	155
07070	Saint-Tharcisius	La Matapédia	Bas-Saint-Laurent	426
07105	Saint-Damase	La Matapédia	Bas-Saint-Laurent	355
08005	Les Méchins	La Matanie	Bas-Saint-Laurent	952
08010	Saint-Jean-de-Cherbourg	La Matanie	Bas-Saint-Laurent	167
08040	Sainte-Paule	La Matanie	Bas-Saint-Laurent	239
09005	La Rédemption	La Mitis	Bas-Saint-Laurent	428
09085	Sainte-Flavie	La Mitis	Bas-Saint-Laurent	870
09092	Sainte-Luce	La Mitis	Bas-Saint-Laurent	2 773
10005	Esprit-Saint	Rimouski-Neigette	Bas-Saint-Laurent	325
10010	La Trinité-des-Monts	Rimouski-Neigette	Bas-Saint-Laurent	227
10015	Saint-Narcisse-de-Rimouski	Rimouski-Neigette	Bas-Saint-Laurent	1 047
10030	Saint-Anaclet-de-Lessard	Rimouski-Neigette	Bas-Saint-Laurent	3 045
11005	Saint-Clément	Les Basques	Bas-Saint-Laurent	468
11020	Saint-Guy	Les Basques	Bas-Saint-Laurent	51
11055	Saint-Simon-de-Rimouski	Les Basques	Bas-Saint-Laurent	431
13095	Pohénégamook	Témiscouata	Bas-Saint-Laurent	2 469
16005	Petite-Rivière-Saint-François	Charlevoix	Capitale-Nationale	862
17045	Saint-Cyrille-de-Lessard	L'Islet	Chaudière-Appalaches	731

Code géographique	Nom	MRC	Région administrative	Population 2021
18015	Saint-Fabien-de-Panet	Montmagny	Chaudière-Appalaches	902
18020	Sainte-Lucie-de-Beaugard	Montmagny	Chaudière-Appalaches	255
18030	Saint-Paul-de-Montminy	Montmagny	Chaudière-Appalaches	783
18035	Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	Montmagny	Chaudière-Appalaches	330
31122	East Broughton	Les Appalaches	Chaudière-Appalaches	2 223
35040	Grandes-Piles	Mékinac	Mauricie	446
35045	Saint-Roch-de-Mékinac	Mékinac	Mauricie	308
35050	Sainte-Thècle	Mékinac	Mauricie	2 442
37225	Saint-Luc-de-Vincennes	Les Chenaux	Mauricie	557
39005	Saints-Martyrs-Canadiens	Arthabaska	Centre-du-Québec	280
39015	Notre-Dame-de-Ham	Arthabaska	Centre-du-Québec	415
39020	Saint-Rémi-de-Tingwick	Arthabaska	Centre-du-Québec	451
39152	Daveluyville	Arthabaska	Centre-du-Québec	2 386
40047	Danville	Les Sources	Estrie	3 889
41070	Bury	Le Haut-Saint-François	Estrie	1 159
41080	Scotstown	Le Haut-Saint-François	Estrie	498
42070	Kingsbury	Le Val-Saint-François	Estrie	141
50050	Sainte-Perpétue	Nicolet-Yamaska	Centre-du-Québec	986
50057	Sainte-Monique	Nicolet-Yamaska	Centre-du-Québec	513
50065	Grand-Saint-Esprit	Nicolet-Yamaska	Centre-du-Québec	490
51025	Saint-Barnabé	Maskinongé	Mauricie	1 190
51035	Saint-Léon-le-Grand	Maskinongé	Mauricie	921
51075	Saint-Élie-de-Caxton	Maskinongé	Mauricie	1 881
56060	Sainte-Anne-de-Sabrevois	Le Haut-Richelieu	Montérégie	2 151
61050	Sainte-Mélanie	Joliette	Lanaudière	3 208
62015	Saint-Jean-de-Matha	Matawinie	Lanaudière	4 601
62020	Sainte-Béatrix	Matawinie	Lanaudière	2 194
62055	Notre-Dame-de-la-Merci	Matawinie	Lanaudière	973
62075	Saint-Damien	Matawinie	Lanaudière	2 190

Code géographique	Nom	MRC	Région administrative	Population 2021
66092	L'Île-Dorval	Hors MRC - Montréal	Montréal	5
69025	Howick	Le Haut-Saint-Laurent	Montréal	825
69055	Huntingdon	Le Haut-Saint-Laurent	Montréal	2 545
71015	Saint-Télesphore	Vaudreuil-Soulanges	Montréal	786
71020	Saint-Polycarpe	Vaudreuil-Soulanges	Montréal	2 468
71110	Sainte-Marthe	Vaudreuil-Soulanges	Montréal	1 053
71133	Rigaud	Vaudreuil-Soulanges	Montréal	8 104
76008	Saint-André-d'Argenteuil	Argenteuil	Laurentides	2 964
76052	Grenville-sur-la-Rouge	Argenteuil	Laurentides	2 834
77060	Wentworth-Nord	Les Pays-d'en-Haut	Laurentides	1 510
79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	Antoine-Labelle	Laurentides	778
83010	Low	La Vallée-de-la-Gatineau	Outaouais	1 030
83055	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	La Vallée-de-la-Gatineau	Outaouais	568
84010	Shawville	Pontiac	Outaouais	1 557
84020	Portage-du-Fort	Pontiac	Outaouais	204
84025	Bryson	Pontiac	Outaouais	690
84050	Alleyn-et-Cawood	Pontiac	Outaouais	176
84090	Chichester	Pontiac	Outaouais	347
84095	Sheenboro	Pontiac	Outaouais	113
84100	Rapides-des-Joachims	Pontiac	Outaouais	154
87020	Gallichan	Abitibi-Ouest	Abitibi-Témiscamingue	486
90017	La Bostonnais	Hors MRC - La Tuque	Mauricie	600
91015	Saint-François-de-Sales	Le Domaine-du-Roy	Saguenay--Lac-Saint-Jean	616
91020	Chambord	Le Domaine-du-Roy	Saguenay--Lac-Saint-Jean	1 766
92005	Saint-Augustin	Maria-Chapdelaine	Saguenay--Lac-Saint-Jean	346
92010	Péribonka	Maria-Chapdelaine	Saguenay--Lac-Saint-Jean	511
92060	Notre-Dame-de-Lorette	Maria-Chapdelaine	Saguenay--Lac-Saint-Jean	183
93005	Desbiens	Lac-Saint-Jean-Est	Saguenay--Lac-Saint-Jean	1 002
93035	Saint-Gédéon	Lac-Saint-Jean-Est	Saguenay--Lac-Saint-Jean	2 201

Code géographique	Nom	MRC	Région administrative	Population 2021
95025	Les Escoumins	La Haute-Côte-Nord	Côte-Nord	1 849
95050	Colombier	La Haute-Côte-Nord	Côte-Nord	671
96005	Baie-Trinité	Manicouagan	Côte-Nord	380
97035	Fermont	Caniapiscau	Côte-Nord	2 439
98014	Gros-Mécatina	Le Golfe-du-Saint-Laurent	Côte-Nord	412
98020	L'Île-d'Anticosti	Minganie	Côte-Nord	196
Total	89 municipalités			102 770



*Affaires municipales
et Habitation*

Québec 